Monsieur Jean-Pierre SUEUR

Comité de parrainage : "Jean-Pierre Sueur, depuis plus d'un an la vie orléanaise est marquée par la lutte des sans papiers pour leur régularisation avec l'appui de leurs soutiens, le Comité de parrainage et l'UD CGT. Ma première question portera sur votre positionnement par rapport à ce mouvement et par rapport à la politique du gouvernement".

Durant toute cette période j'ai eu à gérer une double fidélité : fidélité à un gouvernement que je soutiens et fidélité aussi à la défense des droits concrets d'êtres humains concrets qui étaient là, à Orléans, et auxquels il fallait apporter des réponses. Je considère que la circulaire de Jean-Pierre Chevènement du 24 juin 97, la loi sur l'entrée et le séjour des étrangers en France du 11 mai 98, les mesures prises par Elisabeth Guigou sur le droit du sol ont permis de mettre fin à une série de problèmes qui résultaient de l'application des lois Pasqua de 93. Ces textes se sont clairement inscrits dans une démarche qui avait pour but de favoriser l'intégration des étrangers qui résident depuis un certain temps en France ou qui y ont des attaches familiales. Je rappelle que sur 140 000 demandes déposées, il y avait à la fin de l'année 98, 83 000 régularisations. Dans le Loiret, il y a eu 934 dossiers traités fin 98 : 513 régularisations et 421 rejets. Il s'est donc passé quelque chose et on ne peut pas dire que ce gouvernement n'a rien fait, ni qu'il n'a pas été soucieux de trouver des réponses. L'action du gouvernement de Lionel Jospin s'inspire d'un principe clair : il n'y a pas d'automaticité dans le droit au séjour, c'est à dire que ce n'est pas parce que quelqu'un est là, physiquement, qu'il a le droit d'être là. Si tel était le cas, il y aurait des difficultés lourdes de maîtrise des flux migratoires. Cela n'irait ni dans le sens des intérêts de la France, ni dans le sens de l'intérêt des pays étrangers, ni dans le sens de l'intérêt des personnes.

Il faut que l'opinion publique sache qu'il y a des règles et sache que le gouvernement cherche à les appliquer parce qu'on ne peut pas non plus méconnaître le mal qu'a fait le Front National en s'appuyant sur un prétendu laxisme, je dis un prétendu laxisme parce qu'il s'appuyait, comme toujours, sur des fantasmes. Les français savent gré à ce gouvernement de ce qu'il a instauré une "règle du jeu". Bien entendu, il ne s'agit pas de gérer cette question uniquement par rapport à l'opinion publique : il faut la gérer par rapport au droit.

CP : "Pourtant, au sein de la gauche plurielle, le Parti Communiste et les Verts, mais aussi des responsables socialistes ont dit leur désaccord avec la manière dont le gouvernement traite ce problème".

C'est vrai que dans la gauche plurielle il y a eu des divergences. Remarquez bien que ces divergences n'ont pas entraîné de rupture. De la même manière, il m'est arrivé de dire que tel ou tel aspect de la loi n'était pas suffisamment clair, pas suffisamment précis, et donnait lieu à des appréciations divergentes. Mais pas plus que Dominique Voynet ou Jean-Claude Gayssot, je n'ai choisi de rompre avec Lionel Jospin sur cette question. J'aurais pu, certains élus l'ont fait, prendre des distances à l'égard de ce gouvernement. Je n'ai pas fait ce choix.

CP : "Suivant les départements, il y a eu des différences remarquées dans l'application des textes. N'y a-t-il pas là un problème ?"

Je pense que les textes ne sont pas parfaits et qu'il y a un certain nombre de situations où tout est question d'interprétation et de conditions d'application. Selon les préfectures, les applications ont, en effet, été différentes.

Entre le moment où le problème se pose, où l'individu vient déclarer sa situation et le moment où il y a une décision de prise dans un sens ou dans l'autre, il est dans un "entre-deux" qui dure longtemps. La République n'expulse pas les personnes concernées - heureusement - mais elle ne prend pas de décisions rapides. Cet état de choses créé des situations difficiles. Ces longueurs sont dues à une centralisation des décisions que je juge excessive. C'est pourquoi je crois qu'il faudrait donner plus de pouvoirs aux préfets, étant entendu qu'il y a toujours des voies de recours.

Par rapport à cette période "d'entre deux", je dis que les Sans-papiers et leurs défenseurs ont raison : il faut donner un statut juridique décent aux personnes qui sont dans cette situation intermédiaire.

Les autorisations provisoires de séjour qui ont permis de débloquer la situation dans le Loiret ont été une première nationale, négociée avec Matignon : je peux en attester. A partir de cette expérience, je pense que la législation pourrait encore s'améliorer sur certains points. Pourquoi ne pas donner aux personnes concernées des autorisations provisoires de séjour tout de suite, avec une autorisation provisoire de travailler ? Cela donnerait deux garanties : premièrement les personnes vivraient cette période durant laquelle leur situation est examinée avec davantage de sérénité, deuxièmement cela permettrait l'exercice dans de meilleures conditions des voies de recours.

Je crois que la législation doit encore être améliorée sur un certain nombre de points. Je suis attaché à ce qu'il y ait une certaine image de la France qui soit juste et qui soit ouverte : ça me fait quelque chose quand des étudiants étrangers me disent qu'il ont de plus en plus de mal à venir étudier en France, parce que c'est parfois devenu très compliqué d'entrer en France.

CP : "Et puis il y a l'extrême parcimonie avec laquelle ont été accordés l'asile politique ou l'asile territorial pour ceux qui craignent pour leur sécurité s'ils retournent dans leurs pays".

Il est vrai que sont venues s'ajouter les difficultés du droit d'asile et les difficultés liées à l'OFPRA, c'est à dire qu'il y a un certain nombre de cas où on a le sentiment que les gens seraient menacés s'ils rentraient dans leurs pays et où je constate que l'OFPRA ne fait pas la même analyse. Il est clair qu'en Algérie, par exemple, même si on peut se réjouir des évolutions positives, il y a des gens qui étaient dans des situations extrêmement difficiles.

CP : "Mais justement à ce sujet on avait pensé que l'asile territorial, qui est de la responsabilité du ministère de l'Intérieur, permettrait de résoudre ces difficultés pour ces gens qui n'avaient pas obtenu l'asile politique de la part de l'OFPRA. Malheureusement à Orléans, l'asile territorial n'a pratiquement jamais été accordé, une fois, peut-être deux".

Oui, je le sais.

CP : "Comme maire d'Orléans, mais aussi comme dirigeant du Parti Socialiste, vous avez été amené à faire maintes interventions".

Ma position a été d'entretenir un dialogue avec le mouvement des Sans-papiers.

Il n'entrait pas dans mes compétences de changer la loi. Je l'ai dit dix fois à mes interlocuteurs. En revanche, là où j'ai pu intervenir, jouer un rôle, je crois, dans une modeste mesure, ça a été de demander que tous les dossiers soient réexaminés et soient réexaminés plusieurs fois. A cet égard, j'ai bénéficié du travail très précieux et très sérieux de Vania Estorgues, d'Alexandre Vernin et d'Anne-Marie Blondel, membres du cabinet du maire à la mairie.

J'ai eu l'occasion d'évoquer ce sujet avec Lionel Jospin, avec les membres de son cabinet, de parler avec le ministre de l'Intérieur et avec les membres de son cabinet et de parler très souvent avec Jean-Marie Delarue, Directeur des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques au ministère de l'Intérieur, que je connais depuis longtemps. Ma tâche a été de demander qu'il puisse y avoir examen et réexamen, que le Collectif d'Orléans soit reçu au ministère alors qu'il y avait quelques réticences, en raison du fait que si tous les Collectifs de toute la France devaient être reçus la situation devienne ingérable. Je suis aussi intervenu auprès de Matignon et du ministère de l'Intérieur pour qu'un certain nombre de dossiers soient revus et réexaminés. Ma philosophie dans cette affaire a été la suivante : c'est que, quand il y avait doute, pour une raison ou pour une autre, le doute devait profiter au demandeur. J'ai pu obtenir aussi que Jean-Marie Delarue reçoive le Collectif d'Orléans, que le représentant de la Sous-direction des Etrangers et de la Circulation Transfrontalière vienne à Orléans, qu'il y ait une procédure, qui a peut-être été trop longue, d'examen et de réexamen des dossiers. Je dis que grâce aux interventions d'Orléans, grâce à l'action du Collectif, à l'action des Sans-papiers eux-mêmes et grâce au fait qu'un certain nombre d'élus, dont je suis, modestement, ont cherché à faire entendre ce qu'ils avaient à dire, grâce à tout cela, on a pu, dans un certain nombre de dossiers, arriver à une interprétation des textes qui soit plus positive pour les intéressés que ce qui était prévu un mois, deux mois, trois mois, quatre mois plus tôt.

CP : "Au niveau de la ville, vous-même et le conseil municipal avez été concernés par bien des aspects concrets du mouvement. Comment avez-vous géré ces sollicitations ?"

A la mairie, on en a souvent parlé dans les réunions avec les adjoints et les conseillers municipaux, parce que nous étions préoccupés par cette situation et que nous voulions trouver une issue.

Il y a une chose que je déteste, c'est les gens qui n'assument pas leurs responsabilités. Je suis le maire et étant le maire, démocratiquement élu, je suis chargé d'un certain nombre de choses. Je suis chargé d'appliquer la loi. Ça fait partie de mes missions. Je ne peux pas m'y dérober.

Il a eu une période qui n'a pas été facile, quand les Sans-papiers étaient dans le narthex de la cathédrale. L'autorité spirituelle affectataire a demandé à la commission de sécurité de passer. La commission de sécurité est venue. Elle a dit que les gens vivaient dans l'insécurité. A partir du moment où moi, en tant que maire, je recevais un document disant que les gens vivaient dans l'insécurité, je me devais d'agir. C'est d'ailleurs ce que souhaitait

l'autorité affectataire. J'ai donc demandé que cette occupation, dans ces conditions d'insécurité, cesse. Mais elle ne pouvait cesser que sur une décision de justice qui en, vertu d'un péril imminent, aurait décidé de faire évacuer les lieux par la police. Il est apparu que l'autorité de justice ne tenait pas à prendre une telle décision, faute de "péril imminent". Il y avait l'hiver et le froid. D'où l'idée de l'occupation du théâtre*. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec les responsables du théâtre, avec Claude Malric, avec Olivier Py. Augustin Cornu, adjoint à la culture, s'en est beaucoup occupé. On a cherché, dans cette situation, à poser des règles du jeu. Je dois dire que pour ce qui est de l'occupation du théâtre les règles du jeu ont été respectées. Premièrement, on souhaitait que le théâtre puisse continuer à fonctionner, ce qui s'est effectivement passé. Deuxièmement, on souhaitait qu'il y ait un respect des conditions sanitaires pour les personnes.

Au théâtre, on a bien senti qu'il fallait en sortir par la négociation et la seule façon d'en sortir ça a été les autorisations de séjour provisoires parce que premièrement, les personnalités du théâtre et du monde de la culture s'opposaient par principe à ce qu'on fasse appel à la police, parce que la Justice ne paraissait pas disposée à prendre une mesure en vertu de laquelle il y aurait eu péril imminent et moi-même ça ne me faisait pas plaisir. Ces lieux n'ont d'ailleurs pas été choisis au hasard. Disons-le clairement entre nous : ce n'est pas facile de faire intervenir la police soit dans une église soit dans un théâtre qui sont des lieux qui ont une dimension symbolique. Cela dit, moi je n'ai pas d'état d'âme par rapport au respect du droit et de la loi, et au fait que, parfois, on est obligé d'utiliser les moyens qui sont nécessaires, mais je crois qu'on a bien fait de rechercher collectivement une autre issue en ce moment où on était dans une impasse. Claude Malric, Augustin Cornu et aussi les gens du Collectif avec qui on était en lien à ce moment-là, y ont veillé et ça s'est bien passé. C'est très important.

Il y a eu un épisode qui m'est apparu assez étrange : il y avait un certain nombre de personnes, notamment de nationalité turque, qui avaient obtenu une décision de réouverture des dossiers et une autorisation provisoire de séjour. Elles ont cessé de faire la grève de la faim, elles ont décidé librement de partir. Elles sont allées à l'hôpital et puis elles sont revenues même pas 24 heures après pour se réinstaller au théâtre, dans des conditions que j'ai trouvées étranges.

CP : "L'assemblée générale a décidé d'évacuer le théâtre le lendemain, c'était le temps de prendre la décision".

Une fois que la situation s'est débloquée suite à ces autorisations provisoires, la mairie a essayé d'être un partenaire loyal, d'abord en fournissant un local dans des conditions mises au point avec Micheline Prahecq, qui s'est beaucoup occupée des conditions concrètes d'hébergement des gens. Elle s'est posé des questions et elle nous a posé des questions qui sont vraies, compte-tenu du budget de la ville. Il paraissait anormal que les Sans-papiers aient des droits supérieurs aux droits des autres personnes. Micheline Prahecq a eu le souci de l'équité, mais en même temps de la coopération de certains organismes, des organismes d'accueil d'urgence, des organismes HLM et des foyers. On a réussi à ce que personne ne soit dehors jusqu'à une période récente.

*Sur ce point, voir l'interview d'Olivier PY, page 199.

CP : "Comment avez-vous vécu cette animation dans la ville ? Animation bien normale dans une ville qui se présente comme la ville des droits de l'homme depuis 10 ans maintenant. La lutte des Sans-papiers n'est elle pas bien dans ce cadre-là ?"

Je fais la constatation que quand des gens se mettent en mouvement, y compris avec un gouvernement de gauche plurielle, le mouvement a un effet, et c'est d'ailleurs réconfortant parce que, sans cela, ce ne serait plus la peine qu'il y ait des militants.

Vous savez, j'ai été moi-même longtemps militant avant d'être élu, et je pense continuer à être militant tout en continuant à être élu. Donc je ne prends pas négativement les manifestations, les réunions, les mouvements de toute nature. Je crois qu'ils sont constitutifs de la démocratie. La pire des choses qui pourrait arriver à une démocratie et à un gouvernement de gauche, c'est qu'il n'y ait pas ce dialogue militant. Donc je n'ai vécu cela, en aucun cas, de manière négative.

CP : "Vous avez rencontré beaucoup de monde, les Sans-papiers, leurs soutiens du Comité de parrainage et de la CGT. Ce mouvement a été important, il a été conduit de façon originale par un groupe composite, comment avez-vous senti vos interlocuteurs ?"

Je ne veux pas porter de jugement. Il y a dans ce Collectif des gens que je connais depuis très longtemps. Il y a des gens que je connais depuis moins longtemps. Il y a dans le Collectif des réactions très différentes selon, peut-être, le rapport que les gens ont avec un certain nombre de responsabilités, selon, aussi, leur positionnement politique. J'ai toujours été réticent, et même en opposition, à l'égard de certaines attitudes qui consistaient à demander la régularisation de tout le monde. Je savais qu'on ne pourrait pas l'obtenir. Mais je donne acte que la position de mes interlocuteurs était d'obtenir la régularisation de ceux qui y avait droit, étant entendu qu'ils souhaitaient une interprétation bienveillante de la loi à l'égard des personnes. Je crois aussi que ce qui a été le plus utile dans le travail que nous avons fait en commun, ça a été le travail sur les dossiers pour en faire des dossiers solides, parce que le ministère ne peut réagir que par rapport aux dossiers. Ce n'est d'ailleurs pas terminé puisque nous attendons encore la réponse sur un certain nombre de dossiers.

CP : "En effet, les 154 personnes dont nous avons soutenu les dossiers avaient de bonnes raisons, comme nous disons, d'être régularisées. Il en reste encore aujourd'hui 42 en attente, 34 au ministère, 8 à la préfecture. Il faut d'ailleurs souligner que dans le Loiret on a obtenu de meilleurs résultats que dans beaucoup d'autres endroits. Pour ces 42 derniers, c'est vraiment très dur de les voir attendre, attendre, espérer et désespérer. Vos interventions sont encore utiles, y a-t-il encore un espoir pour eux ? Qu'en pensez-vous ?"

J'ai reçu le Collectif il n'y a pas longtemps. Je suis intervenu, non pas auprès de Jean-Marie Delarue, car il est en vacances, mais de son remplaçant. J'ai renvoyé les dossiers. J'ai demandé qu'il y ait une nouvelle réunion à la préfecture et j'attends tous les jours que vienne la réponse pour, au moins, un certain nombre de ceux-là. Je déplore la lenteur du dispositif. Dès lors que la préfecture a fait ce qui relevait d'elle, on s'est retrouvé dans un système où les Sans-papiers et leurs défenseurs demandaient eux-mêmes que les dossiers soient examinés au ministère, puisque ça leur paraissait présenter une plus grande garantie. Et je

déplore cette trop grande lenteur pour les êtres humains concernés. Je ne voudrais pas que cela conduise certains de ceux qui s'étaient déclarés pour demander leur régularisation à retourner dans des situations ingérables ou insolubles, des situations de non droit.

C'est pourquoi j'appelle de mes voeux une solution rapide. Non seulement je l'appelle de mes voeux mais... j'appelle de mon téléphone. Je ne sais pas combien de coups de téléphone j'ai passé depuis le début de cette affaire. C'est vrai que ça a été trop long, mais ça a été trop long en raison de la centralisation. Je redis que je trouverais normal qu'on donne plus de pouvoirs aux préfets en la matière, avec des capacités d'appréciation des situations, étant entendu, et c'est un autre point sur lequel il me paraît nécessaire d'insister, que par rapport à toute décision, tout être humain doit pouvoir déposer un recours. C'est, en effet, l'une des règles fondamentales du droit.

Propos recueillis le 2/09/1999.